

.XIII Questions diverses

.1 Questions relatives à la vie des établissements du réseau

.a Situation à Londres

Mme DESCOTES indique qu'il n'y a pas de modification prévue du statut d'EGD. L'établissement Charles De Gaulle est déjà de taille très importante. S'il devait grandir davantage, cela poserait de réelles difficultés de pilotage. Il a donc été demandé aux parents qui souhaitent se mobiliser à Londres de développer des établissements conventionnés avec l'Agence. L'organisation de ces établissements devrait se faire en articulation avec le lycée. Le site de Kentish Town pourrait permettre d'accueillir rapidement et dans de bonnes conditions les élèves de l'Ile aux enfants, puis une partie des élèves de Charles de Gaulle. De la place serait ainsi dégagée pour les autres sites. L'ambassadeur et les acteurs du plan Ecole ont sollicité l'AEFE dans ses réflexions sur le sujet. La situation devrait être clarifiée sous peu. Le projet pédagogique est envisagé. L'Agence doit définir à quelles conditions, juridiques et financières, elle pourrait s'investir dans ce projet.

M. CADIC rappelle qu'il a adressé un courrier demandant l'évolution du statut du lycée Charles de Gaulle. Lors d'une première présentation du projet en conseil d'établissement, chacun était satisfait que l'on s'oriente vers un assouplissement du statut EGD à Londres. Le même besoin a été acté lors de la réunion du plan Ecole, avec l'ambassadeur. De plus, un petit groupe de travail a été constitué pour définir les modalités de cet assouplissement. Les deux principaux aspects de l'assouplissement seraient, d'une part, l'attribution aux proviseurs d'un quota d'heures global leur permettant de mieux gérer leur masse salariale, et d'autre part, la constitution d'un comité exécutif qui pourrait travailler sur les orientations stratégiques de l'établissement. Aujourd'hui, le proviseur décide tout, tout seul. De petits groupes doivent travailler avec le proviseur afin de définir les orientations stratégiques avant l'établissement du budget.

A cet égard, répondre qu'il n'y aura pas d'évolution de l'EGD revient à nier les positions conjointes des représentants de l'AEFE, des représentants des parents d'élèves, des représentants des enseignants et des élus. Une telle réponse pourrait irriter beaucoup de gens.

Mme DESCOTES répond qu'elle n'a pas pris connaissance du détail de cette intervention. S'agissant du statut des EGD, une réflexion est conduite sur la déconcentration. La concertation avec les parents peut être améliorée. Un EGD présente des inconvénients, mais aussi des avantages. Il n'est pas exact que le proviseur fasse tout tout seul. Il est en contact étroit sur place avec les services culturels. Les améliorations à apporter seront débattues. L'AEFE a bien compris que les parents ne souhaitent pas l'extension du schéma actuel.

M.DENIS rappelle qu'il a été inscrit dans le Plan d'Orientation Stratégique que l'on souhaitait voir les EGD évoluer. Il importe de définir comment faire pour associer les partenaires aux réflexions stratégiques. Les parents d'élèves de Londres ont exprimé leur ouverture à une certaine mutualisation et leur besoin d'être aidés dans la mise en œuvre du projet, notamment pour l'obtention de l'homologation, mais il est important de mettre en place une structure de gouvernance plus participative.

Une telle réflexion doit d'ailleurs être menée en d'autres endroits. Il indique qu'à Antananarivo, par exemple, le proviseur est ouvert à l'idée de réfléchir sur ce sujet et qu'il a commencé à en discuter avec les parents d'élèves.

Il est proposé de déléguer M. ELBISSER pour rencontrer le groupe de travail de Londres afin d'examiner les améliorations demandées.

M. CADIC indique que cette perspective est une réponse satisfaisante.

.b Inquiétude des parents d'élève vis-à-vis des hausses de frais de scolarité

Mme DESCOTES indique qu'elle prend acte de cette inquiétude. L'Agence doit aussi tenir compte de l'attention particulière de la Direction du Budget, dans les pays où les frais de scolarité sont particulièrement bas. L'Agence a obligation de sortir progressivement de cette situation.

.c Avenir de la situation à Madagascar

Une mission est prévue à Madagascar début 2010. Une réponse sera apportée après la rencontre de l'ambassadeur. La décision sera prise de façon concertée.

M. TURLAN indique qu'un courrier a été adressé à la Direction, signé par tous les syndicats. Ce courrier est un véritable cri d'alarme. Les élus demandent que l'on se mette enfin autour de la table pour traiter une crise qui dure depuis trop longtemps. Des mesures de carte scolaire vont être prises partout. Le dialogue social est nul sur la question. Les élus souhaitent qu'une véritable discussion soit engagée sur la gestion et l'avenir du réseau à Madagascar à court et moyen terme. Il s'agit d'un des seuls établissements où l'Agence n'ait pas nommé de directeur expatrié. Par ailleurs, les postes sont supprimés. La situation est critique. Il est temps de réagir. Le réseau perd des élèves et des mesures doivent être prises.

.d Francfort

M. ELBISSER indique que suite aux demandes des parents, l'établissement a fait en sorte que les frais d'écolage les plus bas touchent les élèves de l'élémentaire. C'est ce cycle qui profite du paiement des subventions statutairement dévolues à l'erschule. Les subventions serviront aussi à financer une opération immobilière sur place. Néanmoins, une discussion pourra se tenir avec le chef d'établissement, afin que les subventions de l'erschule se traduisent par des frais de scolarité plus modérés.

.e Loi de 2005 sur la scolarisation des enfants handicapés

Mme DESCOTES indique que la question est vaste. L'Agence répond du mieux qu'elle le peut à la question de l'intégration. Au plan matériel, l'Agence veille à ce que des accès soient prévus pour les personnes à mobilité réduite lors de la construction de chaque nouvel établissement. Néanmoins, l'aménagement n'épuise naturellement pas le sujet, compte tenu de la diversité des handicaps. Les enseignants spécialisés sont une piste, mais ils coûtent très cher. Certains handicaps posent des problèmes croissants avec l'âge. De nouvelles solutions doivent être recherchées.

.f Koweït City

Mme DESCOTES indique qu'il lui est difficile de prendre position sur des négociations qui concernent l'association franco-libanaise pour l'éducation et la culture (AFLEC), qui avait souhaité